

REGION AUVERGNE RHONE ALPES

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**  
Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

## **BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 13 avril 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

### Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

### Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme DE LESTRADE Christine	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

### Ont donné pouvoir :

M. CINIEMI Dino	à Emmanuel MANDON
Mme DE LESTRADE Christine	à Charles ZILLIOX
M. DEVRIEUX Michel	à Michèle MONCHOVET
Mme JURY Christiane	à Claude BONNEL
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST

### Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux au Parc

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 13 AVRIL 2017

Michèle PEREZ accueille les membres du Bureau à Maison du Parc.

Pierre SCHMELZLE exerce les fonctions de secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2017**

Le relevé de décision de la réunion du Bureau du 16 mars est approuvé à l'unanimité.

### **2 - APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :**

- **Comité de pilotage « Contrat Corridors Ecologiques » le 23 mars à Echalas :** Sandrine Gardet présente le compte-rendu de cette réunion dont la première partie a été consacrée à la visite de trois sites sur lesquels ont été réalisées les actions suivantes : la restauration de mares, le réseau de landes à busard cendré et l'étude sur les pelouses sèches.  
Lors de cette réunion, il a aussi été question de valider la programmation 2017-2018. Ces dossiers ont été votés, pour partie, lors de la précédente réunion du bureau.  
L'action menée par le CEN Rhône-Alpes en partenariat avec le Master 2 Psychologie sociale appliquée a également été présentée plus en détails. Elle vise à développer l'engagement des élus en faveur de la trame verte et bleue et à leur proposer des outils adaptés pour ce faire.

### **3 - DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT :**

#### **3.1 Organisation du Congrès des Parcs naturels régionaux de France en 2018**

Le Parc du Pilat et la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole désireux de marquer leur engagement conjoint autour des enjeux spécifiques des relations entre ville(s) et campagne(s) se sont rapprochés de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France pour organiser un séminaire autour de ces questions - sous réserve de l'avis favorable et du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une rencontre organisée le 3 février 2017 entre représentants de la Fédération, de Saint-Etienne Métropole et du Parc du Pilat a conclu à la possibilité d'étudier l'organisation du Congrès national des Parcs naturels régionaux autour de cette question sur l'agglomération stéphanoise et le Parc du Pilat en octobre 2018.

Le Bureau de la Fédération en date du 15 mars 2017 a validé la candidature du Pilat et attend désormais que le Parc du Pilat confirme ses intentions avant le 15 mai 2017.

Ce congrès réunit tous les 2 ans près de 1000 personnes représentant l'ensemble des 51 Parcs naturels régionaux, les partenaires institutionnels nationaux, régionaux mais aussi internationaux des Parcs naturels régionaux.

Le Congrès des Parcs St Etienne-Pilat comprendrait 2 temps forts directement articulés.

La première journée – organisée au Centre de Congrès de Saint-Etienne – permettrait la tenue d'une rencontre nationale destinée aux acteurs nationaux, régionaux et locaux autour de la thématique « relations ville-campagne » alimentée notamment par les travaux engagés par la fédération des parcs naturels régionaux en 2017 (séminaire en Alsace en novembre 2017).

Une seconde journée organisée sur le territoire du Pilat et de Saint-Etienne Métropole permettrait via des ateliers et des études d'expériences existantes sur le terrain de concrétiser le propos théorique abordé lors de la première journée.

Ces 2 jours (10 et 11 octobre 2018) seraient conclus par une soirée à la Cité du Design de Saint-Etienne.

Le prévisionnel envisagé, intégrant l'appui de la Fédération des Parcs, autour de ces journées est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Journée 1 – Palais des Congrès	75 000 €	Etat	25 000 €
Journée 2 – Ateliers Pilat – SEM	40 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	145 000 €
Soirée Cité Design	45 000 €	Département Loire	25 000 €
Organisation amont	135 000 €	SEM – Ville de St Etienne	40 000 €
Transports congressistes	20 000 €	Parc Pilat / Sponsor/Mécénat	25 000 €
Communication / accueil	35 000 €	Frais inscriptions	90 000 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>350 000 €</b>		<b>350 000 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de projet dont la sollicitation des subventions correspondantes.

Sandrine GARDET rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors des précédentes réunions du Bureau. Il est nécessaire de trouver les financements nécessaires et notamment celui de la Région car le Parc doit confirmer son intention de vouloir organiser ce congrès pour le 15 mai prochain. Sinon, le Congrès aura lieu sur le Parc Naturel Régional d'Armorique qui fête ses 50 ans l'an prochain.

Un premier contact a été pris avec Éric FOURNIER, vice-président à la Région en charge des Parcs Naturels Régionaux. Dino CINIERI, Conseiller spécial de Laurent Wauquiez est également informé de la démarche.

Il est peut-être possible de solliciter également du mécénat et du sponsor, par exemple avec l'association ASSE Cœur Vert. D'autres contacts pourront aussi être développés.

Daniel DURR demande si la candidature du Parc du Pilat a été validée par la Fédération et si un congrès a été organisé récemment dans la Région.

Michèle PEREZ répond qu'en 2009, le Parc Naturel Régional de la Chartreuse avait organisé ce congrès. La candidature du Parc a été approuvée par la Fédération.

Charles ZILLIOX demande ce qu'il en est pour les financements, notamment si une réponse est nécessaire avant le 15 mai.

Michèle PEREZ précise qu'il faudra au moins avoir obtenu une réponse positive de la Région quant au soutien financier.

Michel BASTIEN souhaite savoir si le montant de 350 000 euros correspond à celui d'autres congrès.

Sandrine GARDET répond que ce modèle s'appuie effectivement sur des congrès organisés précédemment, dont celui du Parc Natural Régional de la Montagne de Reims. Les 4 demi-journées ont lieu habituellement sur 3 jours, elles se feront sur 2.

Il est par ailleurs, précisé que les frais d'inscription sont de 170 euros par personne mais seulement 600 personnes règlent ces frais, les 200 à 300 restantes sont invitées.

Michel BASTIEN demande à être tenu informé de l'avancée de ce dossier car il siège dans les instances de Saint-Etienne Tourisme et il se pourrait qu'on l'interroge sur ce projet.

Nicole FOREST ajoute que Saint-Etienne Tourisme a déjà intégré cet événement dans ses projets.

### **3.2 Animation de la Charte Forestière du Territoire du Pilat – 6<sup>ème</sup> année**

Le Parc du Pilat s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT). Pour cela, un diagnostic forestier a été réalisé sur le territoire du Parc identifiant les points forts et les faiblesses de la filière forêt-bois, ainsi que les pistes de développement envisageables. Ce travail a débouché sur la réalisation d'un plan d'actions, construit en concertation avec un comité de pilotage composé d'acteurs liés au milieu forestier (notamment des élus du territoire, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Inter Forêt Bois 42, l'association des ETF du Pilat, la Maison Familiale de Marlies, la FRAPNA Loire, la Maison du Tourisme du Pilat, les fédérations des chasseurs Loire et Rhône, ...). La charte forestière de territoire du Pilat a été signée officiellement le 4 avril 2011.

Un animateur, engagé par le Syndicat mixte du Parc, est présent depuis mai 2012 pour mettre en œuvre ce plan d'actions. Parmi les opérations menées ou accompagnées par l'animateur au cours de cette dernière année, il y a entre autres :

- l'animation du groupe local de l'Observatoire Grande Faune et Habitat (OGFH) et la participation aux campagnes de mesure,
- la poursuite des travaux sur la valorisation du sapin blanc local,
- l'accompagnement de l'Association des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) du Pilat,
- la valorisation et le développement des deux martelloscopes,
- ...

Le présent dossier vise à assurer le financement de l'animation de la Charte forestière pour la 6<sup>ème</sup> année, afin de garantir la poursuite des actions et des dynamiques amorcées.

L'objectif pour l'année à venir est donc triple :

- Effectuer une évaluation et un bilan de ces 6 années de charte forestière (réalisation du programme d'actions, impacts constatés sur le territoire, attentes des acteurs, ...),
- Finaliser les actions en cours et préparer le transfert de certaines d'entre elles aux acteurs en mesure de les porter, afin d'assurer leur poursuite,
- Travailler de manière approfondie avec les acteurs locaux pour préparer les actions à mener les années suivantes ainsi que la manière de les porter et par qui, en mobilisant les partenaires.

Le budget prévisionnel de cette mission d'animation qui se déroulera de mai 2017 à fin avril 2018 est de 43 808,25 €, et pourrait être financé comme suit :

- Département de la Loire : 6 500 €
- Union Européenne (FEADER – programme LEADER) : 31 541,94 €

- Autofinancement : 5 766,31 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de la Loire et de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER.

Charles ZILLIOX précise que ce dossier a fait l'objet d'une longue discussion lors de la dernière réunion du comité de pilotage. Il tient à remercier le Département de la Loire car sa subvention permet la poursuite de ce dispositif en l'absence désormais du soutien de la Région via le PSADER.

### **3.3 Etude de la nouvelle programmation culturelle du Parc Naturel Régional du Pilat**

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle des nouvelles priorités du Parc naturel régional du Pilat, la commission écocitoyenneté et le groupe de travail « action culturelle » ont travaillé au renouvellement des programmes culturels menés par le Parc.

Ces réflexions ont été enrichies de la participation d'acteurs culturels du Pilat notamment dans le cadre d'une soirée organisée le 10 mars dernier.

Sur la base des conclusions de ces différents temps de travail, une nouvelle forme d'action culturelle a été imaginée. Elle s'appuie sur les principes suivants :

- Le maintien d'une programmation culturelle tournante entre les communes du Parc
- L'organisation d'une saison culturelle en partenariat avec des associations du territoire
- Le recentrage du message du Parc autour d'une thématique : le patrimoine naturel
- Le renouvellement de l'ambiance, des publics et des modalités de découverte du patrimoine.

De ces principes, découle une nouvelle proposition au niveau culturel avec un nouvel horaire, juste avant le coucher du soleil. Chaque date donnerait lieu à l'organisation d'un spectacle, auquel seraient associés un repas et une balade. Cette nouvelle programmation débiterait en 2018 autour de trois dates : une en juin, une en juillet et une dernière en septembre.

Pour l'année 2017, deux options sont proposées en matière de programmation culturelle :

- Le maintien d'événements a minima pour un budget de 25 000 euros avec une direction unique confiée à l'APSOAR et une restriction des dates
- L'interruption de la programmation durant cette année avec un seul événement organisé en lien avec l'association « Jazz au sommet » le 9 septembre sur la Commune de Saint-Régis-du-Coin. Ce moment serait aussi une opportunité de tester la programmation future.

Il est précisé, par ailleurs, qu'un budget prévisionnel plus détaillé sera présenté, lors d'une réunion de bureau, dès qu'il sera connu.

Daniel DURR explique qu'il s'agit de garder une programmation culturelle sachant que les moyens financiers ne permettent pas de maintenir Concerts en Balades et Scènes aux Champs. Il faut donc réfléchir à des solutions alternatives.

L'objectif est d'avoir un public plus intime avec une déclinaison du message du Parc qui portera sur le patrimoine naturel local.

Michèle PEREZ précise qu'il s'agit là d'un véritable challenge et que les choix pourront être revus en fonction du résultat obtenu. Le fait de se laisser une année sans véritable programmation permettra de réfléchir à quelque chose de nouveau pour l'année 2018.

Daniel DURR ajoute que cette nouvelle organisation est aussi l'occasion d'associer de façon plus approfondie les acteurs du territoire et d'associer d'autres acteurs. Il est également précisé qu'en termes de moyens humains, les effectifs ont également diminué.

Sandrine GARDET explique que la personne occupant le poste d'assistante culturelle Francine Beauvisage, en charge de l'organisation des Concerts en balades et Scènes aux Champs, est pour l'instant en arrêt longue maladie et pourra bientôt prendre sa retraite. Il n'est pas envisagé de la remplacer. Cela prenait beaucoup de temps à Francine Beauvisage car il fallait prendre contact avec les communes, les restaurateurs, l'APSOAR pour trouver les lieux adéquats pour les spectacles, les salles de repli en cas de pluie, le choix des balades, les restaurateurs intéressés pour participer, la localisation des parkings possibles, le fléchage le jour J, préparer les outils de communication, les diffuser .... Ce sont toutes ces choses qui ne se voient pas et qui prennent du temps.

Michèle PEREZ souligne que ces nouvelles modalités d'intervention seront probablement critiquées comme cela a déjà été le cas lorsque le Parc avait déjà précédemment fait évoluer son intervention culturelle.

Par ailleurs, les acteurs culturels du territoire ont manifesté leur intérêt depuis le mois de janvier et sont prêts à s'impliquer aux côtés du Parc.

Jean-Christophe VALLUY ajoute que les Concerts en balades attiraient différents types de publics dont les marcheurs, très fidèles à ce type de rendez-vous et les familles qui se rendaient plutôt au concert. Si la randonnée lieu le soir, cela risque d'être compliqué pour ce public familial.

Sandrine GARDET répond que les randonnées qui se faisaient en pleine chaleur au cours de l'après-midi pouvaient aussi être compliquées.

Charles ZILLIOX souhaite connaître le nombre de Concerts en balades organisés chaque année car il lui semble que la nouvelle proposition d'animation culturelle ne comporte plus autant de dates.

Sandrine GARDET rappelle qu'il y avait 5 à 6 dates par an. Le Parc proposera par ailleurs à compter de 2017 des nouvelles rencontres avec la population au travers des Apéros du Parc.

Daniel DURR précise que la tombée de la nuit peut être un bon moment pour percevoir le territoire et développer une émotion culturelle.

Michèle PEREZ ajoute que le soutien apporté par le Parc à Jazz au Sommet leur permettra de proposer une animation plus complète.

Sandrine GARDET indique que le plan de financement n'est pas encore défini. Il s'agit pour l'instant d'avoir une décision de principe. L'ordre des activités « spectacle, repas, découverte du patrimoine, randonnée » peut également évoluer. Le 9 septembre prochain, cela peut aussi être l'occasion d'interroger la population sur ce qu'ils veulent pour 2018.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur les nouveaux principes régissant la programmation culturelle 2018 et les modalités d'organisation qui en découlent et choisit la deuxième option pour l'année 2017 soit l'interruption de la programmation et l'expérimentation d'un rendez-vous préfigurant la nouvelle programmation en lien avec Jazz au Sommet.

Le Bureau du Parc, autorise, par ailleurs, Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette programmation culturelle.

### **3.4 Acquisition de droits d'auteur pour une œuvre cinématographique et documentaire sur les Observatoires photographiques du paysage avec une séquence consacrée au Pilat**

Imaginé dès la fin des années 1980 par le Ministère de l'environnement face aux mutations rapides et profondes du paysage français, l'Observatoire photographique national du paysage a pour mission de « constituer un fonds de séries photographiques pour analyser les mécanismes de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ».

Le Parc du Pilat a été un des premiers à s'inscrire dans cet observatoire en 1994, alors que la notion même de paysage était en pleine évolution, passant d'un objet patrimonial que l'on voudrait immuable à une notion riche d'autant de définitions que de regards : source de développement personnel ou territorial, social ou économique, ...

Pour la création de l'observatoire du Pilat, le Ministère a choisi la photographe Sophie Ristelhueber pour venir porter son regard particulier sur les paysages du Pilat.

Depuis, les chargés de missions du Parc reconduisent annuellement chacun des 40 clichés répartis sur l'ensemble du massif.

Après 20 ans de reconduction, le temps était venu de questionner ces photographies. Qu'avaient-elles à nous dire, à nous apprendre, pouvaient-elles nous surprendre... ? Ainsi un travail en interne a été conduit pour exploiter les 900 clichés accumulés de l'observatoire photographique des paysages du Pilat : suivi et analyse de l'évolution du territoire et prospective pour orienter son devenir. Loin de s'attacher à montrer, les « beaux paysages » et encore moins leur exhaustivité, l'observatoire dévoile à quel point les paysages de notre quotidien sont des révélateurs de nos pratiques, des évolutions économiques de l'agriculture, de la forêt, de l'urbanisme ... ou encore de l'évolution de certains milieux naturels. L'ensemble de ce travail est désormais accessible à travers le Système d'Information Territorial en ligne du Parc. Chacun pourra s'amuser à visualiser l'évolution des paysages au fil des années et d'essayer d'en tirer des conclusions.

En parallèle, l'Observatoire Photographique National des Paysages venant d'atteindre ses 25 années d'existence, il est apparu opportun à Philippe Harel, cinéaste et réalisateur (*Le Vélo de Ghislain Lambert*, *Extension du Domaine de la Lutte* ou *Les Randonneurs*) et Daniel Quesney, photographe, de réunir et de présenter les expériences des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de ces Observatoires (celui du Pilat, comme celui des Monts d'Ardèche ou encore celui des Vosges du Nord) depuis leur origine jusqu'à aujourd'hui sous la forme d'un film documentaire.

Ce recueil de témoignages porte sur une vingtaine de correspondants participant à l'exploitation d'OPP sur le terrain, sur une dizaine de photographes et sur quelques responsables ou acteurs transversaux.

Ces entretiens croisés seront accompagnés de descriptions commentées sur le terrain par les acteurs concernés et d'une utilisation détaillée des images produites par les OPP.

Ce documentaire portera sur l'enjeu autour des paysages, le suivi des évolutions du territoire et l'engagement des acteurs dans une politique de qualité paysagère.

La première phase de tournage du film documentaire est en cours de réalisation sur les différents territoires dotés de l'outil, avec une équipe de trois techniciens : un réalisateur, un opérateur de prise de vue et un preneur de son. Le Parc du Pilat a accepté d'accueillir la petite équipe de tournage de messieurs Harel et Quesnay en juin 2016.

Cette matière première constituée s'inscrit dans un projet de documentaire de 90 minutes destiné à être diffusé au niveau national. En déclinaison, il est proposé de produire des modules adaptés à chacun des Parcs. Ces films, d'une durée de 20 à 30 minutes seront réalisés et montés spécifiquement à la demande des Parcs naturels régionaux intéressés par ce projet.

Ainsi, ils pourront servir à la réalisation de différents modules exploitables aussi bien dans le cadre d'une démarche de sensibilisation du public qu'à des utilisations pédagogiques spécifiques, locale ou nationale, destinées aux usagers comme aux professionnels du paysage.

Le coût global du documentaire est de 158 632,00 €, la participation sollicitée auprès du Parc du Pilat en soutien au projet est de 5 000 € pour le territoire du Parc du Pilat. Facturé sous forme de droits d'auteurs, le coût n'est pas soumis à la TVA.

Aussi, il est proposé de solliciter un soutien financier forfaitaire de 5 000 € de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de la convention d'objectifs, en investissement pour l'acquisition de ces droits d'auteurs. Le Parc s'engage à solliciter la figuration du logotype de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la partie Pilat du documentaire a minima.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne – Rhône Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

Sandrine GARDET précise qu'une exposition sera installée dans le Hall d'exposition de la Maison du Parc du 19 avril au 1<sup>er</sup> juin valorisant 5 observatoires photographiques du paysage dont celui du Pilat, tous les 5 reconnus comme contribuant à l'observatoire national des paysages. Un outil informatique a aussi été créé par le Parc du Pilat pour permettre de superposer les photographies du Pilat prises depuis 40 points de vue, chaque année depuis 1994 et ainsi constater les évolutions.

### **3.5 Aménagement d'accueil du public sur le site « Tourbière de Gimel » - tranche 2017**

Il est proposé de répondre à l'Appel à partenariat "Milieux Naturels" lancé par le Département de la Loire dans le cadre duquel un soutien départemental à des actions d'investissement, notamment celles relatives à la mise en place d'actions d'aménagement liées à l'accueil du public, est envisageable.

Le soutien sollicité auprès du Département de la Loire est relatif à la création d'un nouveau RIS (Relais information Service) sur la tourbière de Gimel, classé Espace naturel sensible de la Loire.

Après une réunion sur site, le Département, la Commune de St Régis du Coin, l'ONF et le Parc du Pilat sont convenus que les anciens panneaux (2 RIS et 7 panneaux d'interprétation) trop dégradés devaient être renouvelés et que l'ensemble des aménagements devait être mis aux normes d'accessibilité pour permettre l'accueil du public handicapé. Les structures présentes se sont mises d'accord pour travailler sur ce projet en deux temps :

- 1- Mettre en place un équipement d'accueil "d'urgence" pour la saison 2017 car les panneaux dégradés ont été retirés, aucun panneau n'est présent sur le parking et l'Aventure jeux qui passe par la tourbière (projet porté par la Communauté de Commune) n'est pas présentée.
- 2- Mettre le caillebotis aux normes d'accessibilité et renouveler le reste de panneaux.

Aussi, le dossier qui serait présenté au Département de la Loire ne concernerait que la première phase d'investissement dit « d'urgence » dont le montant total s'élève à hauteur de 2 270 € HT qui serait financé comme suit :



- Département de la Loire : 1 816 €
- Autofinancement : 454 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les financements correspondants auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à partenariat « Milieux naturels ».

Michel BASTIEN demande si un partenariat a été établi avec la Communauté de communes des Monts du Pilat pour promouvoir l'Aventure Jeux.

Sandrine GARDET répond que ce dossier se fait en collaboration avec l'intercommunalité. Mais un nouveau contact sera pris pour s'assurer que la Communauté de communes n'a pas prévu elle aussi un panneau dédié spécifiquement à l'Aventure Jeux.

### **3.6 Pratiques agro-écologiques en viticulture**

Lors de la réunion du Bureau du Parc en date du 22 avril 2015, un programme d'actions en lien avec les viticulteurs avait été validé.

Il s'agissait :

- d'accompagner trois domaines viticoles sur des essais d'ajustement de pratiques de traitement, de plantation de vignes, d'entretien de murets en pierres sèches, d'enherbement
- de poursuivre l'expérimentation sur les tordeuses de la grappe, initiée en 2014 et concernant 5 domaines viticoles, sera poursuivie sur le même îlot (lieu-dit Richagneux à Chavanay).
- de construire collectivement un programme pluriannuel pour poursuivre plus largement ces actions avec un nombre plus important de viticulteurs

Le coût de cette opération avait été estimé à 20 320€ TTC et devait être financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 4 064€,
- Leader (2014-2020) : 14 346€,
- Autofinancement du Parc : 1 910€.

L'opération a été redimensionnée (le stagiaire prévu n'a pas été recruté et les frais de communication ont été très réduits) et son coût ne s'élève plus qu'à 16 820 € TTC qui serait financé de la façon suivante au regard des évolutions dans les règles de financement relatives au programme LEADER :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 4 205 € (votée en Commission permanente le 22/09/2016)
- Union Européenne – FEADER du programme LEADER : 9 251 €
- Autofinancement : 3 364 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette opération et sur le plan de financement présenté et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions nécessaires.

### **3.7 Equipements, matériels et travaux dans différents espaces accueillant du public**

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs qui la lie au Syndicat mixte du Parc pour la réalisation des dépenses d'investissement suivantes dans différents espaces accueillant du public :

- Pose d'un nouvel écran tactile (recyclé de l'ancien écran tactile de 2007) pour le choix des films par le public dans l'espace visionnage de la Maison du Parc : 450 € HT
- Evolution du module « Saveurs du Pilat » s'agissant du mécanisme de déclenchement de l'émission des odeurs durant la diffusion des films proposés au public : 450 € HT
- Changement du puits de lumière défectueux du Centre de ressources sur l'habitat durable : 850 € HT
- Changements de menuiseries en sous-sol de l'Ermitage à Ste Croix en Jarez dans la cellule de père chartreux dont le Parc est propriétaire, qui est ouverte à la visite du public. Les menuiseries sont anciennes et en mauvais état. Il apparait donc nécessaire de les changer rapidement. 4 800 € HT
- Sondages de décors de peintures murales de l'Ermitage à Ste Croix en Jarez dans l'optique des futurs travaux d'aménagement intérieur de la cellule dont le Parc est propriétaire, afin de restituer les diverses composantes et de respecter ce qui s'était fait par ailleurs : 2 200 € HT

Aussi, le montant total de la dépense s'élève prévisionnellement à 8 750 € HT et la subvention régionale sollicitée à hauteur de 6 125 €, au taux de 70%.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur les acquisitions d'équipements et de matériels proposés et autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 70% de la dépense prévisionnelle, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre la Région et le Parc.

Sandrine GARDET fait également un point sur l'état d'avancement des travaux lancés à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Pour cette première tranche d'un montant avoisinant les 111 000 €, le syndicat mixte du Parc comptait sur une aide financière du Département de la Loire à hauteur de 18 000 € qui ne lui a toujours pas été notifiée. Une lettre du Département nous autorisait toutefois à commencer les travaux avant d'avoir une réponse définitive quant à un soutien financier départemental.

Une seconde tranche d'un montant de 210 000 € doit être engagée prochainement avec le soutien financier déjà acquis de la Région et celui quasi assuré de l'Etat (DRAC). Le syndicat mixte du Parc a sollicité une aide financière départementale complémentaire à hauteur de 32 000 € pour cette seconde tranche.

Une rencontre avec la Conseillère départementale, à savoir Corinne Besson-Fayolle, par ailleurs élue représentant le Département de la Loire au Conseil syndical du Parc, a eu lieu récemment afin de solliciter une accélération de l'instruction des deux dossiers de demande de subvention départemental restés sans suite à ce jour.

Dans l'hypothèse où la réponse du Département quant à la première tranche était défavorable, l'autofinancement du Parc pour ces travaux serait à augmenter. Notre capacité budgétaire le permet pour la première tranche et, compte-tenu de l'état d'avancement des travaux, nous n'avons d'ailleurs plus d'autre choix que d'absorber ce « déficit ».

Pour la seconde tranche, la question de l'engager ou non se pose. Le lancement de l'étude pour cette 2<sup>e</sup> tranche pourrait être aussi un moyen de dire que le Parc continue d'avancer dans ce projet, dans l'attente des financements du Département.

Jean-Christophe VALLUY ajoute qu'une véritable dynamique collective a été engagée autour de ce projet et associe différents acteurs : la Commune, Saint-Etienne Métropole, Saint-Etienne Tourisme, le Département, le Parc et l'association de sauvegarde et d'animation de la Chartreuse. Les travaux de cheminement touristique conduits par Saint Etienne Métropole viennent de débuter.

Valérie PEYSSELON précise qu'elle est la conseillère départementale en charge de ce canton. Des nouvelles aides viennent d'être mises en place par le Département, les techniciens font énormément de travail pour les mettre en œuvre. Ceci explique sans doute le retard pris dans l'instruction du dossier. Elle indique qu'elle va se rapprocher de Corinne BESSON FAYOLLE.

A la demande de Valérie PEYSSELON, Sandrine GARDET indique que le dossier de demande de subvention pour la première tranche a été déposé en 2015 et que le dossier de demande de subvention pour la seconde tranche l'a été récemment. Les techniciens qui suivent ce dossier dans le cadre du collectif précité par Jean-Christophe VALLUY ne sont a priori pas ceux qui ont en charge l'instruction des demandes de financement.

Michèle PEREZ souhaite que les élus du Département siégeant au Parc puissent soutenir ce projet, dans la mesure où le dépôt du premier dossier de demande de financement date de bien avant la décision prise par le Département de faire évoluer ses dispositifs de financement.

#### **4 - DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE QUE LE PARC**

##### **4.1 Maison de la Semence de la Loire – projet d'investissement du groupe Pilat (tranche 2)**

Le Parc du Pilat a lancé en décembre 2015 un appel à projets à destination des associations ou collectifs du territoire ayant un projet participant au « changement d'ère » (axe 5 « Une mobilisation de tous pour changer d'ère » de la Charte Objectif 2025), accompagnant les changements de comportements.

Six projets ont été sélectionnés suite à une audition par le Groupe de travail « Changer d'ère » parmi 11 projets reçus.

Parmi les 6 projets retenus, figure celui de la Maison de la semence de la Loire pour son projet : « Groupe des jardiniers-grainiers du Pilat : Les semences paysannes, c'est l'avenir ! ».

Il s'agit de favoriser la réappropriation citoyenne des semences paysannes dans un contexte où la biodiversité cultivée est menacée. Le projet vise à accompagner des jardiniers, et si possible des maraîchers, intéressés à reproduire et transmettre des variétés paysannes adaptées au terroir et résistantes vis à vis des agressions extérieures (maladies, ravageurs, climat), dans une approche participative et collective.

La Maison de la semence a déjà pu bénéficier d'un soutien de la Région en investissement à hauteur de 1 500 € pour la création d'un « Jardin de graines » au GFA (Groupement foncier agricole) de Chorée, sur la commune de Maclas, où seront mises en culture, afin de produire de la semence, des variétés paysannes, dont certaines locales (Poivrons d'Ampuis par exemple).

Dans une deuxième phase, et afin de pérenniser le projet, l'association souhaite mettre en place une banque de graines locale, une grainothèque, où les jardiniers trouveront les semences paysannes produites, mais aussi le savoir-faire (fiches et échanges d'expérience) pour auto-produire à leur tour une partie de leurs semences et les échanger. Une exposition permettra l'ouverture au grand public. Le coût de cette opération s'élève à 1900 € HT

Le coût de cette action d'investissement s'élève à 1 900€ HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône-Alpes (convention d'objectifs Parc-Région): 1 500€
- Autofinancement : 300€
- Dons, mécénat : 100€

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette opération et sur le plan de financement présenté et valide l'accompagnement de cette action via la convention d'objectifs Parc-Région Auvergne Rhône-Alpes.

#### **4.2 Monnaie locale du Pilat – Préfiguration et mise en œuvre**

Dans le cadre de l'appel à projets « Changer d'ère » lancé par le Parc à destination des associations ou collectifs du territoire, six projets ont été sélectionnés suite à une audition par le Groupe de travail « Changer d'ère » parmi 11 projets reçus.

Parmi les 6 projets retenus, figure celui de l'association « Monnaie Locale du Pilat ».

L'opération proposée vise à mettre en place la Monnaie Locale Complémentaire dans le Pilat. Il s'agit aussi de mobiliser largement les acteurs locaux (entreprises, associations, collectivités, habitants...) pour échanger et co-construire le projet. Cette phase de préfiguration et de mise en œuvre du projet implique la mise en place d'outils d'information et de communication, de temps d'échanges, d'appel à des intervenants extérieurs (témoignages de Monnaies Locales de la région Auvergne Rhône-Alpes déjà en place, communication, appel à de l'ingénierie technique et juridique...). Donc, elle nécessite la mobilisation de moyens financiers.

L'opération s'articule autour :

- d'actions de communication pour informer sur le projet et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs pour le construire. Ces actions portent sur :
  - o la création et le développement de plaquettes, de guides, et d'affiches d'information, de visuels d'identification du projet...
  - o le développement d'un site internet...
  - o l'organisation de soirées débat et de construction du projet, générant des frais d'invitation, de matériel pour organiser les rencontres...
- de transferts d'expérience avec d'autres Monnaies Locales de la région, et des appuis extérieurs pour nous aider à construire le projet (expertise technique / juridique ; conception du modèle économique).
- de la conception, impression et diffusion des coupons de Monnaie Locale Complémentaire du Pilat.
- de la mobilisation d'une équipe de bénévoles pour conduire les actions.

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 7250 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône-Alpes (convention d'objectifs Parc- Région) : 3 200 €
- Autofinancement : 4 050 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette opération et sur le plan de financement présenté et valide l'accompagnement de cette action via la convention d'objectifs Parc-Région Auvergne Rhône-Alpes.

### **4.3 Les 4Versants – Acquisition de matériels pour renforcer l’activité de l’association citoyenne**

L’association Les4versants est un centre d’expression citoyenne sur le territoire du Pilat par la mise en place de formations à l’écriture média, par la valorisation des initiatives locales et par la diffusion de l’information et des échanges sur l’ensemble du territoire et de ses villes portes.

Elle anime et gère deux outils médias :

- un magazine bimestriel papier « La Pie du Pilat » qui en est à son 19<sup>ième</sup> numéro et auquel le Parc a souscrit 100 abonnements.
- un site internet dynamique.

L’atelier vidéo « Télé d’ici » a déjà fonctionné avec succès sur une année avec des jeunes de 14/17 ans. Des ateliers informatiques ont été organisés pour les 8/15 ans avec le projet « PilatCraft » (reproduction virtuelle du Pilat dans le jeu Minecraft) en collaboration avec le réseau de bibliothèques et l’Institut National de l’Information Géographique et Forestière.

L’association travaille actuellement sur un ensemble d’actions qui seront menées : les magazines à venir, l’ancrage de l’association en renforçant sa présence sur des marchés et lors de manifestations locales, la réalisation d’évènements en sortie des magazines (fête le 3 juin à Roisey par exemple).

L’atelier informatique PilatCraft a rouvert ses portes ainsi que l’activité vidéo (en un mois, trois associations sont venues produire un film dans les studios de l’association) et, en collaboration avec « Radio d’Ici », un studio radio va ouvrir cet été 2017.

L’association effectue actuellement un nouveau démarrage en emménageant dans de nouveaux locaux. L’opération pour laquelle l’association sollicite un soutien financier porte sur l’acquisition d’équipements professionnels pour rendre les ateliers plus fonctionnels et sur du matériel facilitant la présence de l’association en différents lieux du territoire à la rencontre des citoyens du Pilat.

Le coût de l’opération s’élève à 6 050 € TTC en investissement (l’association n’est pas assujettie à la TVA) et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention d’objectifs Parc - Région) : 3 500 €
- Département de la Loire (subvention déjà acquise) : 422 €
- Autofinancement : 2 128 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l’unanimité, émet un avis favorable sur cette opération et sur le plan de financement présenté et valide l’accompagnement de cette action via la convention d’objectifs Parc-Région Auvergne Rhône-Alpes.

### **4.4 Les Bravos de la Nuit – Réalisation d’un documentaire vidéo retraçant la création du projet théâtral et participatif « Migration »**

Le Parc du Pilat a lancé en décembre 2015 un appel à projets à destination des associations ou collectifs du territoire ayant un projet participant au « changement d’ère » (axe 5 « Une mobilisation de tous pour changer d’ère » de la Charte Objectif 2025), accompagnant les changements de comportements.

Six projets ont été sélectionnés suite à une audition par le Groupe de travail « Changer d’ère » parmi 11 projets reçus.

Parmi les 6 projets retenus, figure celui des Bravos de la Nuit pour le projet intitulé : « Réalisation d’un documentaire vidéo retraçant la création du projet théâtral et participatif “Migration” »

Partant du constat d'un phénomène nouveau qui est la migration des villes vers les campagnes pour des raisons liées à la volonté de changer de cadre de vie ou pour des raisons professionnelles, les Bravos de la Nuit souhaitent réaliser un documentaire pour analyser et rendre compte des changements qui en découlent.

Cela concerne aussi bien les changements liés à l'aménagement du territoire, aux transports, à l'emploi, aux loisirs ou à la cohésion sociale.

Sur 2016 et 2017, Les Bravos de la Nuit ont proposé à la Compagnie de théâtre Sens Inverse de s'emparer du sujet de la Migration sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien en donnant la parole aux habitants. Le but étant de remettre le témoignage citoyen au centre du fait de société, à lui de l'éclaircir, de lui donner du sens.

Ce documentaire a été tourné au cours de l'année 2016. Il permet, en outre, de relater la parole des habitants mais aussi la méthode appliquée à ce projet. L'année 2017, qui est la deuxième année de mise en œuvre de ce projet, va concerner le montage et la diffusion du documentaire vidéo.

Grâce à sa diffusion, le documentaire deviendra un outil de dialogue au sens large, de réflexion humaine, structurelle et politique sur un territoire donné. Il sera également le témoin de l'apprentissage à la connaissance de l'autre et du développement du mieux vivre ensemble.

Le coût de cette opération d'investissement s'élève à 3 000 euros H.T et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône-Alpes (convention d'objectifs Parc-Région) : 2 400 €
- Autofinancement : 600 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette opération et sur le plan de financement présenté et valide l'accompagnement de cette action via la convention d'objectifs Parc-Région Auvergne Rhône-Alpes.

## **5 – CONVENTION RELATIVE A LA PRESERVATION ET A LA MISE EN VALEUR DE LA TOURBIERE DE GIMEL**

La tourbière de Gimel, située sur la commune de Saint-Régis-du-Coin dans le Parc naturel régional du Pilat, est un site naturel d'intérêt patrimonial répertorié depuis de nombreuses années dans de nombreux inventaires (ZNIEFF, chartes successives du Parc du Pilat, inventaire Espaces Naturels Sensibles du Département de la Loire, Réserve Biologique Dirigée, Site Natura 2000...). En décembre 1998, une convention tripartite d'une durée de dix ans, a été signée entre la Commune de Saint Régis du Coin (propriétaire du foncier), le Département de la Loire et le Parc naturel régional du Pilat, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de préservation de gestion et de valorisation de la tourbière, comportant notamment la réalisation d'un sentier d'interprétation.

L'échéance de cette convention étant atteinte, les trois parties ont décidé de reconduire leur partenariat. Le projet de convention transmis en annexe de la présente vaudrait sur la période 2017-2027 et viserait à formaliser le partenariat entre les trois structures pour poursuivre en commun la préservation et la gestion de ces différents intérêts patrimoniaux, mieux connaître le site, et en poursuivre la valorisation pédagogique ainsi que l'ouverture aux publics, notamment à travers l'obtention du label tourisme et handicap.

Les engagements pris par le Parc sont sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à leur mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de préservation de gestion et de valorisation de la tourbière et autorise Madame la Présidente à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

## **6 - CANDIDATURE DU PILAT A L'INTEGRATION AU RESEAU « EAU ET BIO » ANIME PAR LA FEDERATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

La Charte du Parc 2013-2025 consacre une partie importante à l'agriculture pilatoise. Dans son objectif stratégique 3.1, elle affirme la volonté de maintenir une activité agricole de qualité et d'accroître son autonomie.

Sur le plan opérationnel, 4 priorités d'actions sont mises en avant :

- la protection des espaces agricoles
- l'amélioration de la performance environnemental des entreprises agricoles,
- la diversification et la valorisation des produits et services de l'agriculture du Pilat
- la revalorisation du métier d'agriculteur.

Si elle n'est pas la seule solution au développement de l'agriculture pilatoise, la labellisation agriculture biologique est une voie particulièrement déterminante car :

- la demande des consommateurs pour les produits issus de l'agrobiologie est en forte croissance ( +20 % entre 2015 et 2016 en France),
- les produits de l'agriculture biologique sont des atouts forts en terme de santé humaine,
- les pratiques et les techniques de l'agrobiologie de par le cahier des charges du label "AB" qui interdit l'utilisation de produits et d'intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticides, antibiotiques,...) font que les impacts sur les ressources naturels et notamment l'eau sont fortement réduits,
- la valorisation des produits permet de valoriser le travail et les savoir-faire des agriculteurs qui la pratique.

Pour le Pilat, l'ambition est d'atteindre la proportion de 40 % des exploitations labellisées en agrobiologie en 2025. C'est un défi important qui nécessite de mobiliser tous les acteurs de l'AB, les producteurs, les organisations agricoles (Chambres d'agriculture, ARDAB, ...), les acteurs de l'aval (SODIAAL, Eurial, coopératives, ...) afin de mieux coordonner, accompagner, mobiliser, informer.

La transition du territoire vers cette forme d'agriculture, même si quelques exploitations la pratiquaient déjà, a débuté en 1996 avec l'orientation prise par la coopérative SODIAAL.

Aujourd'hui, ce sont près de 20 % des exploitations du Pilat qui ont choisi ce mode de production. Ils sont essentiellement présents en production laitière bovine mais ils sont de plus en plus nombreux en caprins, en arboriculture et en viticulture.

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique qui fédère tous les groupements d'agriculteurs biologiques de France propose, aux territoires qui veulent soutenir l'essor de l'agrobiologie, un appui par le biais du réseau des territoires "Eau et bio". Ce réseau permet de :

- participer à la protection ou à la reconquête de la qualité de l'eau via le développement de l'agriculture biologique.
- mettre en œuvre les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées.
- créer de nouveaux outils au service des projets pour allier l'objectif à court-terme d'adaptation au marché des agriculteurs et l'objectif à long-terme de gestion des services d'intérêts généraux.
- mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique.

- servir de supports prioritaires pour des travaux de recherche ou pour des évaluations de politiques publiques locales.
- analyser les expérimentations conduites afin de faire évoluer les politiques publiques (eau, agriculture, etc.).
- valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires.

Intégrer le réseau Eau et Bio équivaut à une labellisation de la démarche de développement de l'agriculture biologique engagé sur le Pilat. Cette labellisation peut permettre de faire reconnaître la qualité du travail fait pour la protection de la qualité de l'eau et donner une fierté aux agriculteurs du Pilat. La participation à ce réseau permet également de développer les échanges entre territoires et d'être reconnu par des financeurs comme les Agences de l'eau.

Des consultations ont été conduites auprès de représentants des agriculteurs du Pilat, le projet de développement de l'agriculture biologique est inclus dans la convention signée entre le Parc et les Chambres d'agriculture et a également été discuté avec l'ARDAB : l'avis unanime est qu'il est opportun de s'inscrire dans ce réseau. Le comité de pilotage agriculture durable dans sa réunion du 23 mars dernier a donné un avis favorable à cette démarche.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à l'intégration du territoire Pilat au réseau Eau et Bio.

#### **7 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ETUDE DE RENOUVELLEMENT SCENOGRAPHIQUE DE LA MAISON DU CHATELET »**

La Commune de Bourg-Argental et la Communauté de Communes des Monts du Pilat souhaitent engager la rénovation de la Maison du Châtelet. Ce bâtiment accueille à la fois l'office du tourisme, des espaces d'exposition permanents ou temporaires mais également un espace scénographique dont le Parc a la charge.

Afin d'associer réhabilitation énergétique, rénovation globale du bâtiment et modernisation des espaces d'exposition et espace scénographique, il est proposé d'engager une étude de faisabilité conjointe entre la Commune, la Communauté de communes et le Parc.

Cette étude devra permettre au Parc de poser les bases d'un nouvel espace scénographique à développer en 2018 ou 2019.

Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique va prochainement être lancée. Afin de permettre une coordination entre les différents maîtres d'ouvrages de l'opération que sont la Commune de Bourg-Argental, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et le Parc du Pilat, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes pour ce marché.

Celui-ci prévoit, en outre, les phases d'avant-projet sommaire (tranche ferme) et d'avant-projet définitif (tranche optionnelle). L'étude de faisabilité dédiée à la scénographie est distinguée des études préalables aux travaux de rénovation du bâtiment. La dernière tranche optionnelle concerne la phase « travaux ».

Pour rappel, un groupement de commandes peut être utilisé quel que soit la nature de l'achat (fournitures, services et travaux). Cette solution est pertinente puisque les maîtres d'ouvrage souhaitent



Intervenir simultanément sur ce site et le recours à un prestataire unique est incontournable dans l'objectif d'assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble du projet.

Un groupement de commandes peut être constitué à tout moment de la vie d'une opération pour la passation d'un seul ou de plusieurs marchés relatifs à une même opération (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, entreprise, ...).

Or, il apparaît opportun de formaliser ce groupement par une convention entre les différents maîtres d'ouvrage. Les modalités précises de cette convention seront décidées en commun entre la Commune de Bourg-Argental, le Parc du Pilat et la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune de Bourg-Argental, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et le Parc du Pilat.

Charles ZILLIOX demande si toutes les ambiguïtés ont été levées sur ce dossier.

Marie VIDAL répond que ce projet a été étudié en collaboration avec la commune de Bourg-Argental et la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- **Projet éolien « Les Ailes de Taillard » :** Michèle PEREZ indique qu'à sa demande elle a rencontré le secrétaire général de la Préfecture de la Loire à qui elle a fait part de différents projets éoliens sur le Parc dont ceux possiblement émergeant de Pavezin et de Tarentaise. A cette occasion, M. LACROIX lui également été précisé que le projet éolien de Taillard se poursuivait. L'autorité environnementale n'a pas sollicité le Parc pour rendre son avis, alors qu'elle est amenée à le solliciter pour des projets qui se situent en dehors du Parc. L'enquête publique a été lancée. Un mail a été transmis le 11 avril 2017 par la Préfecture de la Loire pour solliciter l'avis du Parc sur la demande d'autorisation ICPE déposée par la SAS des Ailes de Taillard, le courrier va prochainement arriver.  
Michèle PEREZ regrette que la Communauté de Communes des Monts du Pilat n'ait pas averti le Parc de la poursuite du projet. La Charte du Parc ayant été signée, il serait utile que le Parc puisse être informé par ses différents membres des projets qui concernent le territoire.  
Il est proposé aux élus d'organiser un bureau exceptionnel afin de rendre un avis dans le délai imposé d'un mois. Celui-ci aura donc lieu le 10 mai à 18h30 après concertation des élus.  
Michel FOREST ajoute que le sujet a été évoqué lors de la dernière réunion de l'association des Amis du Parc. Les avis étant très partagés, l'association ne prendra pas position.
- **Questionnaire dans le cadre des 50 ans des Parcs Naturels Régionaux :** Il s'agit d'une étude sur la valeur spécifique des Parcs Naturels Régionaux, conduite par l'Université Grenoble-Alpes à la demande de la Fédération des Parcs. Un questionnaire a été établi. Chaque Parc a communiqué 100 noms de personnes du territoire, dont des élus et des acteurs socio-économiques, susceptibles d'avoir un lien plus ou moins proche avec le Parc. Aussi, les élus du Bureau ont reçu ou vont recevoir un mail pour que chacun puisse remplir ce questionnaire.

- **Vin et rigotte en fête** : Le Parc participera à cet événement qui aura le lieu le 1<sup>er</sup> mai prochain, à Condrieu, avec la tenue d'un stand.
- **Réception de délégations** : Michèle PEREZ et Claude BONNEL ont reçu sur la commune de Les Haies, des délégations de Burkinabés et de Marocains. Ils sont envoyés par la Région.
- **Fusion Communauté de Communes de la Région de Condrieu/Vienn'Agglo** : Charles ZILLIOX annonce que la fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. 10 communes ont voté pour cette fusion à compter de cette date. Seule la commune d'Ampuis a voté pour une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Michèle PEREZ indique qu'une nouvelle prise de contact sera faite avec le président de Vienn'Agglo.  
Vincent BRACCO ajoute que le territoire de Vienn'Agglo est également TEPOS. Il faudra donc revoir les conditions de travail sur le champ de l'énergie.
- **Agenda 21** : Valérie PEYSSELON indique que dans le cadre de cette thématique, un élu référent a été désigné pour chaque sujet. Un agent des Archives Départementales va prendre contact avec le Parc pour mener un travail sur la collecte et la transmission de la mémoire rurale.
- **Projet concernant les Nouveaux ateliers du Dorlay** : Nicole FOREST précise que la démarche a été officiellement lancée avec une conférence de presse le 12 avril dernier. Actuellement 4 candidats ont montré leur intérêt, une 5<sup>e</sup> personne s'est manifestée pour la commune de Doizieux. Un document à destination des professionnels a été rédigé par les agents du Parc avec des financements du programme LEADER et de Saint-Etienne Métropole. Pour l'instant, le projet démarre bien, cela permet d'être optimiste.
- **Campagne de financement participatif pour la commune de Chavanay** : Sandrine GARDET et Charles ZILLIOX annoncent qu'une campagne de financement participatif va très prochainement débiter sur la plateforme Kiss Kiss Bank Bank à l'initiative de la Commune de Chavanay. Chavanay est l'une des premières Communes à se lancer dans une telle collecte, depuis que la loi autorise les collectivités territoriales à le faire. Cette campagne vise à financer une fresque murale en trompe-l'œil. Il s'agit d'un projet qui avait été retenu par le Parc dans le cadre de l'appel à projet « Un projet pour un mandat ». D'autres personnes ou collectifs ont ou vont lancer leur campagne de financement participatif : l'association Patrimoine Piraillon pour la création d'un jeu de l'oie valorisant le patrimoine de St Julien Molin Molette, le centre agro-écologique de la Rivoire à Saint Julien Molin Molette, le savonnier sur Pélussin.

La réunion de Bureau extraordinaire aura lieu le mercredi 10 mai à 18h30. La prochaine se tiendra ensuite, comme prévu, le mercredi 17 mai à 18h00.